

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIER Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Recyclage des déchets d'emballage ménagers - Nouveau contrat Eco
Emballages pour l'action et la performance - Décision - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

La CUB a mis en place, sur son territoire, la collecte sélective et le tri des déchets d'emballages ménagers et recycle cinq matériaux, l'acier, l'aluminium, le papier-carton, le plastique et le verre. Ces produits sont rachetés par des repreneurs agréés sur la base de leur valeur marchande.

Depuis la mise en place des collectes sélectives sur son territoire, la CUB bénéficie également des aides financières d'Eco Emballages dans le cadre des barèmes instaurés lors de chaque renouvellement d'agrément de la société.

C'est ainsi que le dernier contrat programme de durée (barème D), dont vous avez autorisé la signature par délibération n°2005 / 0884 du 25 novembre 2005, arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Le nouveau barème E qui est proposé par Eco Emballages a pour objectif de réviser le barème contributif afin de le rendre plus précis, plus équitable et plus incitatif sur la prévention.

Il devra permettre de financer le dispositif de collecte sélective en encourageant, en incitant et en valorisant la performance de la collectivité dans le respect des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Ainsi, plus de 90 % des soutiens sont basés sur les tonnes recyclées ou valorisées.

- Le nouveau mode de calcul se décompose essentiellement en 3 soutiens de base :

- 1) Le soutien au service de la collecte sélective (Scs) qui va valoriser les résultats de recyclage des matériaux. Il est lié directement à la performance « Tonnes » du dispositif de collecte sélective.
- 2) Le soutien aux actions de sensibilisation (Sas) auprès du citoyen.

Deux types de soutiens sont reconduits :

- Un soutien à la sensibilisation par la communication, lié à la performance de la collecte sélective
- Un tarif à la sensibilisation par l'action des ambassadeurs du tri, calculé en fonction du nombre d'emploi dédié à ce programme

3) Le soutien au développement durable (Sdd)

Ce soutien va rémunérer les collectivités qui développent des services de collecte sélective en se préoccupant concomitamment des impacts économiques, sociaux et environnementaux. Des cibles potentielles seront à atteindre, dont les valeurs seront définies annuellement après consultation du comité de concertation AMF et du comité associatif pour les cibles écologiques.

- A ces trois soutiens de base, vient se rajouter un soutien à la performance de recyclage (Spr) qui va renforcer le montant de la rémunération en fonction des résultats obtenus et inciter ainsi à en accélérer la progression.

Au final l'application de ce nouveau barème de calcul devra permettre à ce jour, pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, une augmentation du montant de l'aide versée par Eco Emballage, d'environ 10 %.

Par ailleurs, en ce qui concerne la reprise des matériaux triés, le dispositif s'inscrit dans une logique de choix entre trois options de reprise :

- La reprise option filière proposée par Eco Emballages et mise en œuvre par les filières de matériaux.
Ces contrats signés par des repreneurs choisis par Eco Emballages garantissent le même prix de reprise sur tout le territoire français.
- La reprise option fédération portée par les fédérations (FNADE et FEDEREC) et mise en œuvre par leurs adhérents.
Ces contrats sont signés avec des repreneurs librement choisis par la collectivité en fonction du prix de reprise proposé.
- La reprise option individuelle mise en œuvre par des repreneurs choisis par la collectivité.

Le choix de la Communauté Urbaine de Bordeaux entre les options, matériaux par matériaux, dont la durée est prévue pour une période de 5 ans, fait l'objet d'une autre délibération.

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L5215-20 6° du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté du 21/12/2010 portant agrément d'un organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages

Entendu le rapport de présentation

Considérant que le contrat Barème de Durée (Barème D) avec Eco Emballages, en date du 01/01/2006, arrive à échéance le 31/12/2011 et qu'il convient de conclure un nouveau contrat (Barème E) afin de bénéficier des soutiens à la tonne triée.

DECIDE :

Article 1 : la CUB opte pour le passage au Barème E, à compter du 01/01/2012

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco Emballages, conclu pour la durée de l'agrément, soit jusqu'au 31/12/2016.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 DÉCEMBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2011

M. DIDIER CAZABONNE